Envoyé en préfecture le 24/05/2026
Reçu en préfecture le 24/05/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260524-26CM12MAI049-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE de Val d'Oust

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE VAL D'OUST
Séance du Conseil du 12 mai 2026

Convocation : 5 mai 2026
L'an deux mil vingt-six, le jeudi douze mai à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.
Présents (21) : Madame Carine AUGUSTE , Madame Audrey BAUCHÉ, Monsieur Arnaud CHÉDALEUX, Madame Samantha DELECOLLE (*arrivée à 19h15 pour le vote de la délibération 26_05_047*) Madame Lydia DENOUAL, Monsieur Jean-Paul DUBOIS, Monsieur Jean-Marc FOULON, Madame Guylaine HARDY, Monsieur Yves HUTTER, Madame Martine JARRY, Madame Annie LANGELIER, Madame Marlène LE JOSSEC, Monsieur Philippe MAHÉ, Monsieur Olivier MILLET, Monsieur Philippe MORIZOT (*arrivé à 19h12 pour le vote de la délibération 26_05_047*) Madame Marie-Pierre NOËL, Madame Patricia PEIGNÉ, Monsieur William PELLERIN, Madame Florence PRUNET, Mme Véronique SABOURDY, Monsieur Jean-Louis VERONIQUE.
Absents représentés (5) : Madame Evelyne BLANCHON ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis VERONIQUE, Monsieur Pierre DANIEL ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul DUBOIS, Monsieur Janick GABILLET ayant donné pouvoir à Monsieur Arnaud CHÉDALEUX, Monsieur Jean-Marie LEBON ayant donné pouvoir à M. Philippe MAHE, Madame Stéphanie QUATREVILLE ayant donné pouvoir à Madame Samantha DELECOLLE.
Secrétaire : M. Arnaud CHÉDALEUX.

DEL_26_05_049_ADMINISTRATION GENERALE : Constitution de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Madame le Maire informe que :
Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :
- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- de 8 commissaires titulaires
- de 8 commissaires suppléants quand la commune compte plus de 2000 habitants.

Les commissaires doivent :
- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

- La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.
- Les 8 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables **en nombre double** remplissant les conditions précisées à la rubrique « Composition de la commission communale des impôts directs », **dressée par le conseil municipal.**

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal de Val d'Oust doit donc comporter **32 noms.** La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvèlement général des conseils municipaux.
La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

Envoyé en préfecture le 24/05/2026
Reçu en préfecture le 24/05/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260524-26CM12MAI049-DE

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du CGI) ;
- participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R. 198-3 du livre des procédures fiscales).

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, **les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.**

Il est donc proposé au Conseil de délibérer afin de :
- **PROPOSER** une liste de 32 noms à remettre à l'administration fiscale en vue de constituer la CCID de la Commune de Val d'Oust.

Commune de Val d'Oust - Liste proposée pour la constitution de la CCID

	Civilité	Nom	Prénom	Adresse	Impositions directes locales
1	M.	GOUSSET	Joël	26 Rue de l'If - Quily – 56800 VAL D'OUST	TF
2	M.	AVENIER	Pascal	24 Rue de la Gare - La Chapelle-Caro – 56460 VAL D'OUST	TF
3	M.	BONO	Gabriel	1 B Le Lesnot - La Chapelle-Caro – 56460 VAL D'OUST	TF
4	Mme	BLANCHON	Evelyne	Tréguguet – Quily – 56800 VAL D'OUST	TF
5	M.	DANIEL	Pierre	4 La Bagotaie – La Chapelle-Caro – 56460 VAL D'OUST	TF
6	M.	BONNO	Marcel	17, La Clavelaie – La Chapelle-Caro – 56460 VAL D'OUST	TF
7	M.	AYOUL	Christophe	La Pigeonnière – La Chapelle-Caro – 56460 VAL D'OUST	TF
8	M.	GEFFROY	Gilbert	Tréguguet - Quily – 56800 VAL D'OUST	TF
9	M.	RAULT	François	La Vallée - La Chapelle-Caro – 56460 VAL D'OUST	TF
10	M.	MAHE	Philippe	3 A le Hingleuf – La Chapelle-Caro – 56460 VAL D'OUST	TF
11	M.	GOUSSET	Nicolas	3, Impasse des Châtaigniers - Quily – 56800 VAL D'OUST	TF
12	M.	DUBOIS	Jean-Paul	3, Rue du Tromeur – Le Roc Saint-André – 56460 VAL D'OUST	TF
13	Mme	AUGUSTE	Carine	11, Allée des Chênes Rouges – Le Roc Saint-André – 56460 VAL D'OUST	TF
14	M.	CHEDALEUX	Arnaud	7 Place de l'Eglise – La Chapelle-Caro – 56460 VAL D'OUST	TF
15	Mme	DENOUAL	Lydia	8, Allée des Genêts d'Or – Le Roc Saint-André – 56460 VAL D'OUST	TF

Envoyé en préfecture le 24/05/2026
Reçu en préfecture le 24/05/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260524-26CM12MAI049-DE

16	M.	GABILLET	Janick	11 Rue Edmond Malartre – La Chapelle-Caro – 56460 VAL D'OUST	TF
17	Mme	JARRY	Martine	21, La Grée – La Chapelle-Caro – 56460 VAL D'OUST	TF
18	M.	LE BLAVEC	Frédéric	14 Rue Nationale – Le Roc Saint-André – 56460 VAL D'OUST	TF
19	Mme	LEGUE	Charlotte	5 Lotissement Clos de la Fontaine - Quily – 56800 VAL D'OUST	TF
20	Mme	LE JOSSEC	Marlène	9 Allée du Clos Joubaud – La Chapelle-Caro – 56460 VAL D'OUST	TF
21	Mme	MARGOUET	Alexandra	4 E Le Lesnot – La Chapelle-Caro – 56460 VAL D'OUST	TF
22	M.	MILLET	Olivier	17, Le Gros Chêne – La Chapelle-Caro – 56460 VAL D'OUST	TF
23	Mme	PASQUIER	Pierrette	12 Rue de la Gare – La Chapelle-Caro – 56460 VAL D'OUST	TF
24	M.	VERONIQUE	Jean-Louis	2 Rue des Lauriers – Le Roc Saint-André – 56460 VAL D'OUST	TF
25	M.	MORIZOT	Philippe	1, place de l'église – La chapelle Caro – 56460 VAL d'OUST	TF
26	M.	PELLERIN	William	4C, La Grand Ville – La Chapelle Caro – 56460 VAL D'OUST	TF
27	M.	FOULON	Jean-Marc	8, Allée des Lilas – La Chapelle Caro – 56800 VAL D'OUST	TF
28	Mme	LEBON	Jean-Marie	10 Lotissement Haut-Quily – Quily - 56800 VAL D'OUST	TF
29	Mme	SABOURDY	Véronique	Pouho – Quily- 56800 VAL D'OUST	TF
30	Mme	LANGELIER	Annie	12, la Ville Nay – Quily – 56460 VAL D'OUST	TF
31	Mme	NOEL	Marie-Pierre	20, rue de la Gare – La Chapelle Caro – 56460 VAL D'OUST	TF
32	Mme	PEIGNE	Patricia	3 , route de Quily – Le Roc St André – 56460 VAL d'OUST	TF

Envoyé en préfecture le 24/05/2026
Reçu en préfecture le 24/05/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260524-26CM12MAI049-DE

Envoyé en préfecture le 24/05/2026
Reçu en préfecture le 24/05/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260524-26CM12MAI049-DE

Après avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents :	Pour : 26	Majorité
Votants : 26	Contre : 0	Suffrages
	Abstentions : 0	

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- **PROPOSE** la liste de 32 noms à remettre à l'administration fiscale en vue de constituer la CCID de la Commune de val d'Oust telle que présentée ci-avant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Val d'Oust, le 12 mai 2026.

Madame le Maire,
Florence PRUNET

Le Secrétaire de séance,
Arnaud CHÉDALEUX.

Mairie de Val d'Oust
56 (Morbihan)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (1, rue Nationale, Le Roc Saint-André – 56460 VAL D'OUST) ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes par voie postale (3 contours Motte, CS 44416 – 35044 RENNES Cedex) ou par voie électronique (application télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication